



Vente vehicule avec usurpation d identité

Par **tity31**, le **22/12/2013** à **16:54**

Bonjour, j ai acheté une golf a un homme d Arcachon, quelques mois plus tard un gendarme m appelle pour me dire que cet homme a vendu cette golf sans l accord de son amie. je n ai hélas pas vérifié son identité et le prénom pouvait etre le sien car commun pour les deux sexes;

>Donc en finalité son ex amie a porté plainte et passe au tribunal. je dois restituer sa voiture et porte plainte sur ce messieurs pour usurpation d identité lors de la vente. car j ai bien la carte grise a mon nom tout est en regle.

cette voiture achetée 18000 euros et ce messieurs n a plus cet argent et il est semble t il interdit bancaire mais travaille;

J ai bien peur de me voir rendre la voiture apres 8 mois en ma possession et m assoir sur ces 18000 euros. Devoir attendre que la justice fasse son travail et force ce messieurs a me rendre mon argent. sachant qu il doit en plus 15000 euros a son ex amie en plus des 18000

Dois je vraiment rendre la voiture ? ou bien en prenant un avocat est il possible de porter plainte contre ce messieurs et tenter de d avoir l argent en échange de la voiture a ce moment?

Sachant d apres ce gendarme que l ex amie voudrait recuperer l argent mais pas la voiture;

Le gendarme m impose un retour depuis kk jours mais je ne bouge pas, j attends qu il me file un document du tribunal

j ai aussi contact par mail avec le gendarme, c est le nom du gendarme avec @interieur.gouv.fr

Car je pensais au départ que c'était un canular avec le tel.

Merci pour vos réponses

Quelles sont les démarches à entreprendre et qu'est-ce que je risque,